



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 22 janvier 2026**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 19 février 2026
Délibération 2026/02/CR-008**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 22 janvier 2026.**

Toulouse, le 19 février 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé à la CR du 19 février 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 22 janvier 2026

Étaient présents :

Mmes Laurie Boithias, Tamara Azaiez-Bontemps, Christine Barrot, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Marie-Pierre Gratacap, Marie Maturano, Mélanie White-Koning, Pascale Maton, Denyze Toffoli, Céline Calleya, Corinne Dubois

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Robin Baures, David Labat, Sébastien Couarraze, Hermès Desgrez-Dautet, Aka Doche, Georges Landa, Mathieu Raynal, Bruno Watier, Georges Zissis, Frédéric Azémar, Xavier Bouju, Mehrez Zribi

Excusés :

Carole Jean-Amans, Christian Jarnot

Étaient représentés :

Serge Cohen par Mélanie White-Koning, Alexandra Robert par Laurie Boithias, Emilie Montastier par Matthieu Arlat, Richard Bon par Marie-Pierre Gratacap, Victorine Douin par Jean-Luc Attié, Laure Coutin par Tamara Azaiez-Bontemps, Monica Alaez-Galan par Denyze Toffoli, Dominique Pinon par Sébastien Couarraze, Sylvain Crémoux par Robin Baures

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 18 décembre 2025 (délibération)

Point 2 : Présentation de la fusion du LRSV, LIPME et FR AIB en une unité TPS (délibération)

Point 3 : Renouvellement du GIS EAU (délibération)

Point 4 : Nomination du nouveau directeur de l'unité de recherche LGTO (délibération)

Point 5 : Nomination du nouveau directeur adjoint de la FR FeRMI (délibération)

Point 6 : Point d'information sur l'AAP « Institut Carnot 2026 » (information)

Point 7 : Point d'étape du GT recherche EPE (information)

Point 8 : Point d'étape du projet STAR (information)

Point 9 : Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

M. Arlat souhaite une bonne année 2026 aux membres de l'instance, remplie de nombreuses publications, de succès dans les recherches, enseignements et projets.

Informations générales

M. Arlat évoque les évaluations Hcéres. Pour le moment, 48 unités ont été évaluées. L'évaluation de l'IMT est en cours. Elle faisait partie de celles qui devaient encore l'être dans le pôle MST2i. Il reste deux unités à évaluer en SDM, le L2iT et le LPCNO, dans les deux semaines à venir. En outre, la fédération de recherche FERMAT a explicitement demandé à être évaluée, ce que le Hcéres a accepté. Cette évaluation sera la dernière, le 5 février.

Neuf représentants de l'équipe présidentielle de UT ont participé à ces évaluations. Ils ont assisté aux présentations du bilan et de la trajectoire des laboratoires, puis ont participé aux huis clos. Certaines semaines, jusqu'à 14 évaluations se sont déroulées en parallèle. Les représentants ont ensuite référencé les différents points d'attention qui avaient été soulignés.

Les retours Hcéres de plusieurs laboratoires ont déjà été reçus. Il convient désormais de transmettre au Hcéres les corrections d'éventuelles erreurs factuelles, notamment sur les statistiques. Il est également donné la possibilité aux tutelles de formuler des observations de portée générale. M. Arlat précise que le CNRS et l'Inserm ne font pas de retour à leur niveau. Côté UT, les directeurs d'unités sont invités à proposer des observations qui sont reprises et retravaillées par le DReV et par la Vice-présidence recherche avant être transmises au Hcéres. Le *process* fonctionne bien, mais il est coûteux en temps et en énergie.

Globalement, les experts ont souligné l'excellence scientifique. Il a souvent été demandé les spécificités et les points forts des laboratoires. En matière de patrimoine, la qualité des locaux a souvent été remise en cause, de même que le manque d'espace. Sur le plan RH, quelques alertes ont été adressées. La médecine du travail est apparue comme un point faible. Des questions ont aussi été posées sur la pyramide des âges et sur la promotion des agents.

Par la suite, un bilan devra être établi. Il sera basé sur la synthèse des huis clos, avec un rapport écrit non formel et un tableau regroupant les points d'attention, laboratoire par laboratoire. Il est aussi prévu une synthèse des rapports d'évaluation finaux pour chaque unité. Elle sera partagée avec la Direction des pôles et composantes afin d'échanger avec eux. Un *débriefing* aura lieu en commission de la recherche et avec les autres tutelles. Un rapport de synthèse établissement sera également fourni par le Hcéres. Le tout devra aboutir à des plans d'action répondant aux diverses questions.

M. Arlat ajoute que l'Établissement sera évalué par le Hcéres, du 14 au 16 avril. Le comité de visite sera composé de professeurs de chimie et physique, d'un étudiant en licence de droit, de directeurs généraux de service, d'un ancien RH de Veolia et d'une directrice de recherche du CNRS. Les entretiens seront organisés en formation plénière et restreinte. Le Hcéres devra aussi avoir accès à l'ENT et au site internet. Une mise à jour de celui-ci est en cours.

M. Arlat demande la possibilité d'ajout d'un vote pour régularisation sur la nomination de M. Sylvestre Maurice, en qualité de directeur de l'IRAP, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 et non à partir du 1^{er} janvier 2027 comme voté lors de la commission de la recherche du 18 septembre 2025.

Les membres y consentent.

En ce qui concerne la situation de M. Sylvestre Maurice, **Mehrez Zribi** signale que ce dernier a une décharge de 96 heures qui sous-entendrait qu'il était déjà DU IRAP en 2025.

M. Arlat pense que celui-ci n'était pas encore DU, mais il avait disposé de 96 heures pour une autre mission, à la suite d'une distinction. Il propose d'éclaircir ce point ultérieurement.

La commission de la recherche donne un avis favorable à la proposition du conseil de laboratoire du l'IRAP de nommer M. Sylvestre Maurice, directeur de l'unité au 1^{er} janvier 2026, et non au 1^{er} janvier 2027 (38 voix favorables).

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 18 décembre 2025 (délibération)

Gina Sinigaglia précise qu'une correction de J-L Rols a été apportée, ainsi qu'une autre sur l'émargement.

La commission de la recherche approuve le compte rendu de la séance de la CR du 18 décembre 2025 à l'unanimité (38 voix favorables).

Point 2 – Présentation de la fusion du LRSV, LIPME et FR AIB en une unité TPS (délibération)

M. Arlat précise que la fusion concerne le Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales, le Laboratoire des Interactions Plante-Microbes, Environnement, et la Fédération de Recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité. Ces laboratoires sont localisés sur le site d'Auzeville.

N. Peeters explique que pour construire une recherche durable, sur le long terme, sur les plantes et les microbes associés, il convient d'unifier les différents partenaires du site d'Auzeville. Le but est de conduire une recherche fondée sur l'éducation, la formation de nombreux étudiants.

La fusion a débuté très tôt, toujours portée par les trois directeurs des unités actuelles, Laurent Noël, Bernard Dumas et Christophe Roux. De nombreuses réunions ont eu lieu pour définir l'organisation de TPS (Toulouse Plant Science), sa structuration, son organigramme, la fusion de plusieurs services, le futur modèle économique partagé.

La philosophie consiste à partir de questions sur la biologie des plantes et des microbes, mais aussi de questions sociétales, à adapter et développer de nouveaux modèles, à se baser sur des technologies, la qualité et les sciences ouvertes.

Un travail très important a consisté à établir une nouvelle cohérence scientifique avec des axes qui ne portent pas sur les disciplines, mais sur les échelles. L'axe 1 concerne ainsi l'échelle cellulaire et moléculaire sur les plantes, l'axe 2 les microbes, l'axe 3 les propriétés complexes des systèmes, l'axe 4 la science qui peut nourrir le futur des pratiques agricoles.

N. Peeters précise que le CODIR est constitué de lui-même en tant que directeur, de Pierre-Marc Delaux, Cécile Pouzet, Vincent Burlat et Carine Desaulty, cette dernière étant secrétaire générale. Un COPIL réunit déjà l'ensemble des responsables des 17 équipes et de 7 plateformes. De nombreux points restent encore à consolider, comme un arbre de décisions le plus clair possible.

Il a été convenu que pour être pérenne, une équipe devait comprendre au moins un HDR, un ITA/BIATSS, trois personnels permanents, ainsi que l'obtention de financements. Des enjeux sont d'ailleurs liés à la pénurie des ITA/BIATSS dans les laboratoires. Des vagues de retraite impacteront aussi les positions de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Il conviendra donc de rester attractif pour le CNRS, l'INRAE et l'UT.

Les plateformes technologiques sont souvent associées à GENOTOUL. Une nouvelle, embryonnaire dans les unités, émergera sous le nom de GEPAM, pour Genome Editing of Plant and plant Associated Microbes.

Les infrastructures seront aussi la clé de la réussite future. Les bâtiments seront tous en proximité, comprenant de nombreuses infrastructures de production de plantes, avec des serres et des chambres de cultures. Des discussions sont toujours en cours, mais l'idée serait que l'INRAE devienne affectataire des bâtiments et y investisse.

L'effectif sera composé de 170 personnels permanents, 98 chercheurs et enseignants-chercheurs incluant les IR et 72 ITA/BIATSS. La majeure partie de ces agents relève de la section 25 (Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés) du CNRS et pour l'INRAE, des départements Santé des plantes et Amélioration des plantes). L'UT représentera 23 enseignants-chercheurs et 11 BIATSS. Enfin, l'INP-AgroToulouse représentera 12 personnels.

N. Peeters rappelle la contribution très forte du collectif à l'enseignement, avec l'idée que l'INRAE et le CNRS y participent davantage.

Le modèle financier est basé sur un budget de 6 à 8 millions d'euros au total.

M-P Gratacap s'enquiert des raisons qui pourraient expliquer le faible pourcentage de femmes à des postes de leaders.

N. Peeters répond que ce sujet important ne date pas de la création de TPS. Les tutelles prêtent attention à l'équilibre hommes/femmes en termes de recrutement.

Un travail pourra aussi être engagé sur le sujet, par exemple en invitant des femmes en position de responsabilité scientifique à venir expliquer leur parcours à leurs collègues. De même, les jeunes sont particulièrement actifs dans la cellule égalité.

M.-P Gratacap se demande si ce déséquilibre est classique dans le végétal.

N. Peeters précise que les étudiantes sont plus nombreuses en végétal et en biologie. Autant d'hommes et de femmes sont recrutés. Les femmes sont plus nombreuses chez les ITA/BIATSS. Les déséquilibres interviennent au cours de la carrière.

X. Bouju sollicite des précisions sur les trois thématiques qui concerneraient des instituts de sites.

N. Peeters explique avoir participé à un comité Hcéres d'une unité d'Aix-Marseille Université qui mettait en avant l'institut de site, celui-ci finançant de nombreuses thèses. Des éléments stratégiques du futur pourraient donc s'y trouver.

Un projet d'institut de site est porté par INRAE. TPS pourrait y émarger sur les plantes cultivées. Cette association doit encore être travaillée. TPS a aussi contribué à deux autres instituts de site, autour de la microbiologie avec l'IPBS et l'INSA, et autour des mécanismes complexes, porté par le CBI. Ce dernier séduit les collègues du CNRS. L'UT devrait apporter son aide pour établir une feuille de route.

M. Arlat fait remarquer que Marseille comme Paris Saclay bénéficient d'un IdEx qui aide réellement aux financements, ce qui n'est pas le cas de Toulouse.

G. Zissis demande des explications concernant la formation par la recherche. Il souhaite notamment savoir à quels parcours de master TPS est adossé et comment il est prévu de recruter des doctorants.

V. Burlat répond qu'actuellement, TPS est porteur du master BPMA sur la biologie des plantes et co-porteur du master EUR associé au LabEx TULIP avec Perpignan. L'unité participe également à la formation de masters biotechnologie et bio-informatique, au-delà du simple périmètre des plantes. Ces cursus restent attractifs et la visibilité de TPS devrait encore clarifier la situation, les étudiants pensant que la fusion avait déjà eu lieu.

M. Arlat ajoute que la Summer School porté par le LabEx TULIP reçoit 1 200 candidatures pour 24 places.

S. Lacombe souhaite savoir quelle sera la future tutelle gestionnaire du laboratoire. Si l'INRAE était désigné, elle demande si des dérogations pourraient être envisagées pour poursuivre le travail engagé entre l'UT et notamment la DReV et le LRSV. Elle précise que les collègues de la DReV apprécient de travailler avec les enseignants-chercheurs de cette unité et qu'une relation de confiance s'est établie.

N. Peeters confirme que le sujet est primordial. Le but n'est pas que l'INRAE détruise une dynamique qui fonctionne. Plusieurs accords sont en vigueur, notamment sur des suites de laboratoires communs, des projets investissement d'avenir sur le soja. L'idée est d'établir des biseaux en respect des accords passés et des partenaires. Les tutelles devront aussi négocier entre elles, mais il existe

un intérêt commun à poursuivre dans le cadre actuel, tout en faisant connaître la valorisation INRAE pour la suite de certains de ces projets.

Suite à la présentation du projet de fusion de 3 structures : LRSV, LIPME et FR AIB, en une UMR « TPS » avec un nouveau comité de direction, la commission de la recherche propose de donner un avis favorable pour nommer les personnes suivantes à la direction de l'UMR TPS à compter du 1^{er} janvier 2027 :

- **Nemo Peeters, Directeur**
- **Pierre-Marc Delaux, Directeur adjoint**
- **Cécile Pouzet Directrice adjointe**
- **Vincent Burlat, Directeur adjoint**
- **Carine Desaulty, Secrétaire générale**

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 38

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 38

Point 3 – Renouvellement du GIS EAU (délibération)

J.M. Sánchez Pérez indique que le groupe d'intérêt scientifique (GIS) a été créé en 2021 par Claire Albasi pour travailler autour d'une thématique commune. En effet, il existait déjà une grande diversité d'activités de recherche et de compétences liées à l'eau sur le territoire toulousain, engendrant des besoins croissants dans les approches de recherche transdisciplinaire. Il apparaissait nécessaire de structurer les interfaces entre acteurs de la recherche, de promouvoir la diffusion de leurs travaux vers la société et les acteurs de terrain, d'encourager le montage de projets collaboratifs.

Au-delà, le site toulousain fait également partie de la grande région Occitanie. Le GIS propose ainsi une coordination locale toulousaine, associée à celle existante à Montpellier, l'ICIREWARD. Cette dernière est davantage tournée vers l'international. L'ensemble devrait conduire à une organisation efficace sur le territoire régional, rendant visible et accessible le riche potentiel des connaissances et expertises sur le thème de l'eau.

L'objectif était de créer une communauté d'acteurs pour :

- renforcer et étendre les recherches dans le domaine de l'eau en promouvant l'interdisciplinarité entre les partenaires et mieux répondre aux enjeux et défis sociétaux ;
- améliorer la lisibilité et la visibilité nationale et internationale de la recherche des acteurs du site toulousain élargi et en promouvoir l'excellence, avec 150 chercheurs travaillant sur la thématique ;
- créer une communauté de recherche de site en développant une synergie sur des questions sociétales et de recherches prioritaires ;
- fédérer les acteurs de la recherche scientifique dans le domaine de l'eau sur le site toulousain autour de projets structurants, et favoriser l'émergence de dispositifs ou de lieux de démonstration, d'observation et de référence, permettant de catalyser l'innovation technologique, sociale, et économique ;
- apporter un support scientifique aux politiques publiques de l'eau, et faciliter les échanges entre les acteurs publics, privés, associatifs et les chercheurs dans le domaine de l'eau ;
- renforcer la présence des avancées de la recherche dans le domaine de l'eau dans les formations universitaires et d'ingénieurs en y promouvant l'interdisciplinarité, les échanges entre les laboratoires, et les actions collaboratives et de diffusion collective ;
- faciliter l'accès à la connaissance, aux compétences et aux initiatives régionales grâce à un portail unique accessible aux parties prenantes et au public.

Le GIS rassemble aujourd'hui 25 laboratoires et représente un potentiel de 250 chercheurs et autant de doctorants et post-doctorants. Il travaille sur des domaines très vastes, allant de la géophysique et l'hydrologie à l'économie, la sociologie et les sciences politiques de l'eau, en passant par la biochimie, l'hydraulique, l'écologie, l'écotoxicologie ou encore le génie des procédés.

Des discussions sont en cours pour que le GIS devienne un institut interdisciplinaire. Sa force est de relever des six pôles de l'Université de Toulouse. Seuls deux laboratoires n'en font pas partie, BRGM et TBS Education.

L'accord, signé voilà cinq ans par l'ensemble des partenaires, doit désormais être renouvelé. L'ambition reste de favoriser, inciter et soutenir des actions de recherche collaborative visant un développement durable et une gestion respectueuse des ressources en eau, qualitative et quantitative, autour de la Garonne, à l'échelle des petits et grands cycles, dans un contexte de changement climatique, voire globaux.

C. Albasi précise que la convention ne lie pas directement les laboratoires, mais les établissements porteurs. Les laboratoires restent toutefois gestionnaires des moyens. Cette convention légère protège surtout la confidentialité des discussions. La volonté du GIS est de la renouveler dans les mêmes termes.

Le comité directeur du GIS est constitué d'un représentant de chacun des laboratoires. Il est l'organe décisionnel. Il a surtout été sollicité pour l'intégration de nouveaux membres, le GIS ayant démarré avec 19 laboratoires. Au moins une assemblée générale est réalisée par an, conformément à la convention.

En ce qui concerne les activités réalisées depuis 2021, un site web a été créé. Il est entretenu grâce aux fonds issus de laboratoires volontaires. Des réunions thématiques ont été organisées, de même que des visites de laboratoires. C. Albasi cite l'exemple d'une séance sur les liens entre petit et grand cycle de l'eau, en 2019, au GET, ou d'une sur les contributions croisées à la connaissance des problèmes liés à l'eau, spécificités des sciences sociales, à Jean-Jaurès.

Sur la période, le lien avec l'AST Eau de l'OMP, nouvellement nommée Hydrologie Spatiale, a été renforcé. Un appel à projets a été lancé, sur des fonds de l'OMP, pour des stages de master, en plaçant l'interdisciplinarité comme un critère essentiel.

Le congrès du Groupement de Recherche Universitaire du Traitement de l'Eau et de l'Environnement a été organisé en février 2020. Les bénéfices ont servi au financement de stages de masters interlabo. L'accent avait été mis sur les SHS, ce qui a été apprécié et renouvelé depuis.

Par ailleurs, C. Albasi, d'abord directrice du GIS jusqu'en 2023, puis directrice adjointe aux côtés de José Miguel Sánchez Pérez, représente l'Université de Toulouse au Conseil d'Administration du pôle Aquavalley. À ce titre, elle est aussi membre du Comité d'Orientation Stratégique d'Innovation du pôle.

D'autres activités ont été organisées, comme un petit-déjeuner de l'innovation, en 2025, à Toulouse, autour de la décentralisation de l'eau et des traitements par solutions fondées sur la nature. Plusieurs membres du GIS participent aux réunions de la Stratégie Régionale d'Innovation, en particulier au groupe de travail sur l'eau « Economie et gestion maîtrisée - usages et risques ». Enfin, depuis deux ans, les réunions avec l'Agence de l'Eau du bassin Adour Garonne sont régulières. Elle sollicite le GIS pour une vision scientifique et stratégique.

C. Albasi présente également deux autres actions de plus grande ampleur. La première est le Défi Clé Water Occitanie. Il a été construit sur la base des communautés organisées à Toulouse et Montpellier. Si le GIS n'avait pas existé, il n'aurait pas été possible de répondre à cet appel à projets. Il est une structuration essentielle pour la Région et le pôle Eau. L'objectif de ce Défi Clé était d'évaluer la pertinence des solutions de ré-usages de l'eau à toutes les échelles.

La dotation de 2 millions d'euros a été répartie entre les projets de recherche qui visaient à stimuler la recherche et l'innovation, de structurer la recherche académique en région et de développer des collaborations avec les acteurs privés, publics, les collectivités et agences.

L'une des originalités de ce Défi Clé est d'avoir mis en place des territoires d'expérimentation sur la région, un sur la métropole toulousaine, un en pays d'Armagnac autour d'Eauze, et un sur Adour Amont, autour de Tarbes. D'ailleurs, un laboratoire de Tarbes a rejoint le GIS sur la période.

La deuxième action d'ampleur, source de financement au niveau national, est le PEPR One Water. Le Projet Ciblé 6 concerne des tests de solutions innovantes pour la gestion durable des socio-hydrosystèmes. Il est en cours de construction autour de trois séminaires. Le deuxième a été organisé à Toulouse. Il est finalement possible qu'un quatrième soit prévu et qu'il se déroule à Toulouse. Ainsi, la communauté toulousaine reste présente pour répondre à ce type de questions.

C. Albasi précise que dans le cadre du Défi Clé, les universités s'étaient engagées à mettre à disposition des demi-thèses, mais celle de Toulouse n'en a mis qu'une demie sur les cinq obtenues. Les quatre autres ont donc été mises à disposition par Montpellier. En outre, l'université participe aux cinq projets structurants et aux trois projets émergents qui ont été financés. Les membres du GIS participent aussi aux comités de pilotage du Défi Clé et des six Living Labs.

C. Albasi ajoute qu'une vague de Défi Clé 2 se profile. La communauté doit rester structurée pour répondre à ses exigences fortes. Pour l'élargir davantage, le thème principal du Défi Clé 2 devrait être le ralentissement du cycle de l'eau.

De même, les actions One Water sont à poursuivre, de manière non isolée. Comme celles du Défi Clé, elles sont très tournées vers l'applicatif et l'interdisciplinarité. Il est donc essentiel de conserver les forces sur ce point, ce qui nécessite des moyens. C. Albasi pense qu'ils seront plus faciles à obtenir par l'intermédiaire d'un institut sur l'eau, sur le site de Toulouse.

D. Labat demande de développer la vision de ce potentiel institut. Il souhaite notamment savoir si un laboratoire sur l'eau, à Toulouse, qui serait une suite logique du GIS, pourrait voir le jour.

J.M. Sánchez Pérez confirme que telle est la volonté. En effet, le GIS ne dispose pas d'un statut juridique défini ni de crédits, ce qui complexifie la participation à certains projets comme One Water. La situation est plus facile pour Montpellier, qui possède un institut. Le GIS manque d'un label qui permette de le reconnaître.

C. Albasi évoque une question de moyens et d'utilisation de ceux-ci. Les fonds du Défi Clé ou de One Water sont affectés à des travaux très appliqués, mais qui entraînent une perte des disciplines. Il est primordial de maintenir un socle scientifique, ce qui est le rôle de l'université. L'intérêt d'être visible, en lien entre les disciplines et localement, est de mieux se connaître et de répondre aux appels avec une vision déjà établie. Le GIS a déjà permis que des acteurs se rencontrent. Sinon, ils ignoraient toujours leur existence. Il convient donc localement de travailler le lien d'interconnaissance entre les disciplines, sans perdre les moyens pour développer les connaissances.

X. Bouju demande si l'organisation efficace sur le territoire régional dépasserait le Défi Clé : Où placer son barycentre entre Toulouse et Montpellier sur cette thématique ?

C. Albasi pense que les collègues montpelliérains ne doivent pas être regardés comme des concurrents, ce que le Défi Clé a permis. Les uns et les autres sont désormais conscients qu'ils n'ont aucun intérêt à être dissociés. Éric Servat a par exemple invité C. Albasi à l'accompagner pour une mission à Chicago avec l'ambassade de France, alors qu'il aurait pu faire appel à un de ses collègues de Montpellier. De ce fait, il ne semble pas nécessaire de prévoir un barycentre. Toulouse et Montpellier sont deux pôles forts sur le sujet de l'eau et les deux ont intérêt à s'entendre. Il y a quelques années, une enquête sur le nombre de publications sur l'eau en France a montré que 80 % d'entre elles venaient d'Occitanie. La force réelle se trouve au niveau de la région.

Par ailleurs, C. Albasi rappelle que six laboratoires ont demandé à intégrer la structure du GIS et ont été très actifs sur le Défi Clé. En outre, les interactions avec les collectivités territoriales sont importantes. Les échanges avec l'Agence de l'Eau sont particulièrement fluides. Le Défi Clé et le GIS ont aussi permis de développer de bonnes relations avec toutes les Métropoles. Ces liens n'existaient pas au préalable.

J.M. Sánchez Pérez ajoute que le GIS est une opportunité. Les derniers laboratoires qui l'ont intégré viennent du CHU.

E. Neuhauser insiste également sur l'aspect structurant du Défi Clé comme du GIS Eau, point de départ d'interdisciplinarité sur les sites et territoires. Tel est notamment le cas à Auch. Ces démarches ont aussi aidé à mieux connaître le monde socioéconomique, par exemple les agriculteurs du Gers.

E. Neuhauser sollicite des précisions sur le prochain thème, sur le ralentissement de l'eau.

C. Albasi répond que l'idée serait d'élargir les contours du Défi Clé 1, portant exclusivement sur la réutilisation de l'eau, écartant tout ce qui intervient dans les sols, notamment la rétention et tout ce qu'elle induit de modifications.

M. Zribi remercie le GIS pour tout le travail réalisé ces dernières années. Au niveau du Défi Clé, il permet de consolider la stratégie scientifique. Le GIS peut aussi clarifier la visibilité qui manquait à Toulouse, alors que la dynamique y est pourtant forte, sans être en concurrence avec Montpellier.

C. Albasi revient sur les liens avec le pôle Aquavalley, qui a pour vocation de soutenir l'innovation dans le milieu non académique. Il a été renouvelé il y a deux ans. La présence du GIS au Conseil d'Administration et dans les différentes instances montre la volonté du pôle de s'appuyer sur les compétences académiques dans le domaine de l'eau. Pour nourrir des projets collaboratifs, la démarche est pertinente à maintenir.

M. Arlat résume que le but est de faire rayonner l'eau, ce qui n'est pas toujours facile.

D. Labat souhaite savoir si l'UT augmentera le nombre de demi-thèses.

M. Arlat signale qu'il n'était pas personnellement informé de ces demandes, les négociations ayant probablement eu lieu en 2021.

Mehrez Zribi pense que le fait que le GIS ne dispose pas d'un budget ferme et se base sur les apports des laboratoires freine la gestion et la gouvernance.

M. Arlat fait remarquer que la feuille de route des instituts devra être mieux définie pour un meilleur cadrage. Les pôles ont engagé un important travail sur le sujet.

La commission de la recherche donne un avis favorable au renouvellement du GIS EAU pour une durée de 4 ans rétroactivement à partir du 15 juin 2025.

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 38

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 38

Point 7 – Point d'étape du GT recherche EPE (information)

M. Arlat précise que ce groupe de travail a pour but de faciliter le rapprochement des structures de la Comue et de l'UT dans la perspective de création du Grand Établissement Universitaire (GEU) à l'extinction de la Comue, fin 2027. Le GT participe aux réflexions sur la restructuration de ce qu'est la recherche.

C. Chassot rappelle que l'expérimentation a démarré début 2025 et se terminera fin 2027. Elle a conduit à une convention d'association entre l'EPE et ses associés et partenaires. Elle fait référence à une feuille de route qui matérialise la trajectoire d'expérimentation, avec trois ambitions :

- construire un projet politique, tenant compte des réponses attendues du référentiel Hcéres de sortie d'expérimentation de l'EPE ;
- assurer pour le collectif une continuité de service des missions et activités actuellement exercées par la Comue et tirer parti de leur transfert par la création de nouvelles plus-values. Elles se placent sur des périmètres thématiques pré-identifiés, avec 16 GT, dont 8 GT relèvent du périmètre inter-établissement, notamment le GT Recherche ;
- garantir le transfert des ressources de la Comue vers l'EPE dans les meilleures conditions, qu'il s'agisse des ressources humaines, financières ou des projets, en soutien au projet politique et aux activités sous-jacentes.

Les groupes de travail du périmètre inter-établissement ont été cadrés selon trois étapes. La première a consisté à créer une dynamique en réalisant un état des lieux des activités et des organisations à l'UT comme à la Comue. Il est désormais possible d'entrer dans la deuxième phase, qui vise à proposer des objectifs de missions et activités, en rapport avec les critères Hcéres, mais aussi en fonction des demandes du Collège de coordination. La dernière phase sera celle de la détermination de l'organisation opérationnelle permettant de réaliser les missions et activités qui auront été retenues par le Collège de coordination dans le cadre de son projet politique. Elle démarrera sous peu.

Ainsi, la deuxième étape actuelle se base sur des cibles emblématiques ou prioritaires à faire valoir. Les premières correspondent aux marqueurs forts d'intégration en rapport avec les attendus d'un GEU, visant aux classements internationaux, à la diplomation, aux Systèmes d'Information intégrés, etc. Les secondes sont des objectifs qui contribuent au développement de l'attractivité et de la visibilité, notamment internationale, et au développement de l'efficience.

Dans la première phase, les participants aux groupes de travail étaient des co-porteurs politiques et opérationnels UT et Comue comme les VP ou les DGSA. À la fin de cette étape, des co-animateurs politiques issus des associés du Collège de coordination ont apporté leur contribution. Ils ont ainsi pu donner leur avis, délivrer des informations et ramener des éléments pour discussion en Collège de coordination.

Ces participants sont aussi présents dans la deuxième phase, associés aux contributeurs venus du terrain : les VP recherche des établissements, les responsables des pôles, la Conférence de la formation de l'UT, les bureaux VP RI, SAPS, Numériques de la Comue.

Cette phase doit se terminer fin janvier. Idéalement, la troisième phase devrait s'achever fin février. Ainsi, des éléments de trajectoire plus concrets pourraient être traduits lors de l'audit Hcéres d'avril.

C. Chassot présente ensuite les propositions de cibles à date du GT recherche. Elles ne sont pas encore validées par le Collège de coordination. Elles relèvent principalement de trois axes stratégiques :

- affirmer l'identité scientifique du site, qui porte des enjeux de structuration de la recherche, de mise en avant des caractères différenciants avec un fléchage objectivé des moyens, de marqueur fort d'intégration, d'attractivité et de rayonnement du site ;
- développer, diversifier et intégrer les dispositifs d'accompagnement aux chercheurs dans leur dynamique de ressourcement. Les enjeux concernent l'efficience et la simplification, pour faciliter le quotidien de chercheurs, en particulier sur leurs activités contribuant à la génération de nouvelles ressources propres pour les unités et les établissements ;
- assurer l'essor du site, avec pour enjeux le ressourcement au service de la politique de site, l'appui à la prospective en anticipation des futurs appels à projets structurants. Le but sera également de soutenir les grands enjeux sociétaux dont les transitions éco-sociétales et l'écosystème de formation et partenarial.

Ces axes sont à compléter sur d'autres enjeux liés à la recherche, en interaction avec les GT concernés.

Trois cibles emblématiques ont été identifiées, dont, pour l'axe 1, la création des instituts de site et la consolidation du rôle des pôles de recherche. Pour l'axe 2, la déclinaison en cibles prioritaires des dispositifs d'accompagnement. Pour l'axe 3, l'incubation et l'accompagnement de programmes structurants et à forte visibilité.

De même, plusieurs cibles prioritaires pour la visibilité ou l'efficacité ont été déterminées pour l'axe 1 :

- le déploiement de la signature unique ;
- la constitution d'une Toulouse International Graduate School ;
- un schéma de gouvernance des données de la recherche dans le cadre de la science ouverte, en rapport avec les enjeux d'affichage, de visibilité, de protection, etc. ;
- l'élaboration d'une politique commune sur les transitions.

M. Arlat précise que la signature unique des publications devrait être prochainement envoyée aux DU et aux laboratoires.

C. Chassot évoque deux cibles prioritaires sur l'axe 3, la mise en place d'une cellule d'intelligence stratégique collective à dimensions analyse d'impact et prospective, et le pilotage par la donnée et par une mesure de l'impact, notamment de la feuille de route de la CORE.

L'axe 2 comprend quant à lui de nombreuses cibles prioritaires, sur les dispositifs d'accompagnement pour l'organisation de manifestations ou de colloques scientifiques, pour l'aide au montage ou au management de projets européens, pour accéder à des services numériques orientés recherche en s'appuyant sur le DROcc. En outre, le GT Recherche a constaté que les enjeux de souveraineté et de défense pour les projets de recherche et éventuellement pour la formation risquaient de devenir de premier plan, ce qu'il faudra anticiper.

Les prochaines étapes du GT consisteront à finaliser les cibles, avant un partage en inter GT, puis une finalisation des cibles du GT Recherche. Il s'agira aussi de parachever le positionnement du Collège de coordination, l'idée étant que les cibles retenues soient des points de concrétisation du projet politique en cours de construction à son niveau.

Enfin, l'entrée en phase 3 aura lieu par l'intermédiaire d'une réflexion sur une organisation opérationnelle permettant de réaliser les missions et les activités retenues, dans une logique de préfiguration.

M. Arlat souligne que pour l'entrée en phase 3, les nouvelles organisations ne se mettront pas en place par une intégration directe des services. Ainsi, les personnels resteront dans leurs établissements respectifs, mais au niveau fonctionnel, ils pourront dépendre d'un service commun, à l'échelle de l'université de Toulouse.

Point 4 – Nomination du nouveau directeur de l'unité de recherche LGTO (délibération)

M. Arlat explique que le LGTO est une unité de recherche (URU) en sciences de gestion ayant pour seule tutelle l'université de Toulouse. L'IUT est sa composante de rattachement. La directrice actuelle est Anne-Laure Gatignon. Elle a comme particularité d'être membre d'une école doctorale à Toulouse Capitole. Elle est affiliée à la Maison des Sciences Humaines et Sociales de Toulouse.

Les enseignants sont répartis sur plusieurs sites, dont l'UT, avec 4 professeurs et 25 maîtres de conférences, mais aussi à l'UTTOP, à Tarbes, avec 4 maîtres de conférences, à l'INUC, à Albi, avec 2 maîtres de conférences, et à l'UT2J, avec un maître de conférences.

Les thématiques de recherche relèvent de la section 06 « Sciences de gestion » au CNU

Le conseil de laboratoire du LGTO a proposé de nommer comme directeur Christophe Godowski, professeur à l'UT, basé à Toulouse, à partir du 1^{er} février 2026. Le conseil de laboratoire a voté en sa faveur à l'unanimité.

C. Calleya souhaite savoir si compte tenu de son champ de recherche, le laboratoire étudiera la transition de l'UT.

M. Arlat confirme qu'il le pourrait, mais pour le moment, il ne s'y est pas engagé. Il précise qu'Anne-Laure Gatignon est aussi directrice adjointe du pôle DSPEG et participe donc à toutes les réflexions.

M. Raynal s'enquiert de la durée du mandat.

M. Arlat explique que la durée du mandat sera au maximum de six ans correspondant à : l'année 2026, dernière année de la contractualisation 2021-2026 et aux cinq ans de la prochaine accréditation à compter du 01/01/2027.

La commission de la recherche donne un avis favorable à la proposition du conseil d'unité du LGTO, de nommer Monsieur Christophe GODOWSKI (PR UT) en qualité de directeur de l'unité à partir du 1^{er} février 2026.

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 38

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 38

Point 5 – Nomination du nouveau directeur adjoint de la FR FeRMI (délibération)

En tant que directeur de la fédération FeRMI, **X. Bouju** précise que la fédération a vu le jour en 2021. Elle est la concaténation de deux fédérations qui existaient préalablement sur le site. La première était l'IRSAMC, comprenant le Laboratoire de Physique Théorique, Laboratoire de Chimie et de Physique Quantiques et le Laboratoire Collisions Agrégats Réactivité. L'autre fédération était la Fédération de physique de la matière condensée (FMPC), regroupant le Cemes, le LPCNO et le LNCMI. Les tutelles, l'Université, le CNRS et l'INSA, ont décidé de regrouper ces deux fédérations, pour créer la fédération FeRMI comprenant six laboratoires.

X. Bouju en est le directeur depuis 2021. Il a eu plusieurs adjoints, Sylvain Capponi, puis Martial Boggio-Pasqua. Ce dernier prenant la direction adjointe du LCPQ, il est proposé de le remplacer par Arjan Berger, maître de conférences à l'UT dans ce même laboratoire. Le conseil de la fédération a voté unanimement en ce sens.

La commission de la recherche donne un avis favorable à la proposition du conseil de la fédération FeRMI, de nommer M. Arjan Berger (MCF UT au LCPQ) en qualité de directeur adjoint de l'unité.

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 38

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 38

Point 6 – Point d'information sur l'AAP « Institut Carnot 2026 » (information)

M. Arlat signale que les Carnot existent depuis vingt ans. Ces dispositifs permettent aux laboratoires d'améliorer leurs relations avec le secteur privé, notamment industriel. Le but est de ressourcer les laboratoires ayant déjà des contacts pour améliorer encore le service de la recherche au bénéfice des échanges avec le monde socio-économique.

En 2025, un rapport a conclu que le dispositif devait être amélioré. De ce fait, le ministère a présenté un nouvel appel à projets en novembre 2025, toujours avec les mêmes objectifs, mais en proposant l'ouverture de plusieurs types de Carnot. Deux types de consortiums étaient ainsi possibles, des consortiums thématiques nationaux et des consortiums territoriaux athématiques.

Au niveau territorial, il est estimé que le but est d'aider l'innovation au niveau du territoire, notamment avec les pôles universitaires d'innovation (PUI). Les ONR n'ont pas du tout cette interprétation, estimant que les Carnot sont destinés à l'innovation, indépendamment des PUI.

Le retour de l'appel à projets était attendu pour le 29 janvier. Trois types de consortiums étaient éligibles :

- les territoriaux, autour d'un PUI avec leurs fondateurs et partenaires au sens AAP PUI ;
- les thématiques à dimension nationale : regroupent des unités de recherche relevant de trois tutelles publiques *a minima* ;
- les Carnot historiques, labellisés au titre de l'appel à candidatures Carnot 4.

Les Carnot devaient être indépendants les uns des autres. De même, un laboratoire, quelle que soit sa taille, ne pouvait appartenir qu'à un Carnot. Il n'était donc pas possible de faire partie d'un Carnot territorial et d'un Carnot national. En outre, pour voir le jour, le Carnot devait engendrer un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros, une valeur très complexe à calculer. Enfin, chaque dossier devait être signé par toutes les tutelles du consortium candidat.

S'agissant des Carnot 4, il était précisé qu'ils ne pouvaient changer de périmètre qu'en apportant seulement 15 % de personnels en plus. Toulouse comptait 11 Carnot sur les 39 Carnot nationaux. Certains souhaitent poursuivre, les empêchant d'intégrer le Carnot territorial, diminuant le chiffre d'affaire associé au Carnot du site toulousain .

Il a été décidé que l'UT porterait le dossier. Une présentation a eu lieu lors d'un directoire élargi de la Comue. Un travail d'échanges a été engagé avec les membres du PUI. Au niveau de l'UT, la présentation de l'AO Carnot aux directeurs d'unité a eu lieu le 5 janvier. Elle aurait dû également se faire auprès des pôles de recherche le 16 janvier, mais la réunion n'a pas pu se tenir.

Une lettre de candidature Carnot territoire a été envoyée aux DU *via* les pôles afin qu'ils se positionnent pour déterminer le chiffre d'affaires de Toulouse.

En parallèle, Carole Delga, Philippe Augé, président de l'université de Montpellier, et Odile Rauzy ont rédigé une lettre expliquant que le dispositif allait à l'encontre du schéma national visant à promouvoir les territoires et régions comme pôles d'innovation. En effet, la règle de participation d'un laboratoire à un seul Carnot entraîne des tensions entre porteurs de Carnot territoriaux et Carnot nationaux quant à la distribution des chiffres d'affaire, entraînant une diminution du chiffre d'affaire des Carnot de territoire.

De fait, le CNRS a proposé deux Carnot nationaux, avec deux laboratoires toulousains, le LAAS et l'IRIT. L'Inserm a présenté un Carnot national, TISSIMMUNE, qui emporte pratiquement tous les laboratoires de santé de Toulouse. L'INRAE, qui disposait de quatre Carnot, en a transformé trois en Carnot nationaux, un restant Carnot 4. Quasiment tous les laboratoires INRAE en font partie. Pour l'ONERA, cinq des six départements de recherche participent à des Carnot nationaux, dont un Carnot spatial qu'il porterait, incluant l'ISAE et l'IRAP. Le CNES était partie prenante du Carnot de site, tout comme Météo France et le CERFACS.

M. Arlat ajoute qu'actuellement, le chiffre d'affaires « du site UT » estimé par le PUI est de 25 millions d'euros. L'abondement « Carnot », permettant d'alimenter les laboratoires, varierait entre 11 % et 14 % du chiffre d'affaires. Il s'agit d'une estimation haute, dans la mesure où l'enveloppe globale attribuée au dispositif « Carnot » restera inchangée alors même que le nombre d'instituts labellisés devrait augmenter

Or il a été évalué que pour que l'innovation puisse vivre à Toulouse, la somme allouée devrait être de 13 millions d'euros. En tenant compte des laboratoires qui ne participent pas aux Carnot nationaux ou aux Carnot 4, le chiffre d'affaires atteindrait entre 5 et 6 millions d'euros.

Le ministre Philippe Baptiste, lors de ses vœux présentés la veille, a déclaré qu'en matière d'innovation, il convenait d'être agile. Il a assuré avoir compris les remontées liées à l'appel à projets, annonçant des modifications. Il demandera aux acteurs de lui présenter des propositions. En attendant, l'ANR suspend l'appel jusqu'à ce que les ajustements aient été mis en œuvre. À Toulouse, un groupe de travail qui avait déjà entamé des réflexions les poursuivra. L'une des idées émises serait qu'un laboratoire puisse appartenir à deux types de Carnot, un national et un territorial.

M. Arlat conclut que les laboratoires devraient de nouveau être sollicités, y compris ceux qui n'ont pas de contrat industriel. Ils peuvent s'engager eux aussi, car dans le futur, ils pourraient avoir besoin de ces appuis.

X. Bouju confirme qu'au sein de SDM, des laboratoires ne se sentent pas concernés, car ils ne génèrent pas de chiffre d'affaires, mais cette situation pourrait évoluer. Ce point est un argument supplémentaire pour les inciter à se déclarer.

Par ailleurs, SAFIRE, qui apparaît dans la liste, est une Unité d'Appui à Recherche (UAR). SDM en compte deux, qui n'ont pas répondu, car elles proposent davantage de la prestation de service et ne seraient pas éligibles.

M. Arlat confirme que les prestations ne peuvent être incluses dans le calcul du chiffre d'affaires.

V. Mahdi souligne pour autant qu'il est intéressant de compter les UAR dans le Carnot de site notamment, car du ressourcement techno pourrait être prévu *via* les plateformes. Ainsi, les UAR pourraient être concernées par ces mécanismes au titre du collectif.

M. Zribi se félicite du retour du ministère, car certains laboratoires se retrouvaient en position délicate, entre la stratégie du site, mais aussi une stratégie nationale des entités présentes dans un institut thématique comme le spatial. Pouvoir participer à deux Carnot en parallèle retirerait beaucoup de difficultés.

M. Arlat signale que dès le départ, la politique de l'UT consistait à laisser la liberté aux DU de choisir. Par exemple, si tous les laboratoires du spatial se regroupaient dans un Carnot national, la non-participation des laboratoires toulousains aurait été contre-productive. En revanche, des laboratoires étaient à la marge dans certains Carnot et les DU étaient mis en porte-à-faux.

M. Arlat précise également que dans l'organisation globale du dispositif Carnot territorial, les pôles seront placés au centre. Ils opéreront le ressourcement, les appels à projets, la ventilation. Les DU doivent participer aux décisions.

Point 8 – Point d'étape du projet STAR – (information)

V. Mahdi explique que le projet STAR a été déposé en 2022 dans le cadre de l'appel ASDES, pour Accélération des stratégies de développement des établissements de l'ESR. Il est porté par la Comue et implique sept établissements, UTC, UT2J, UT, ISAE, INSA, Toulouse INP et INUC. Il a été soutenu par l'ensemble des ONR.

Ce projet vise deux objectifs. Le premier consiste à augmenter le nombre de dépôts de projets européens, dans le domaine de la formation et de la recherche, ainsi que le nombre de lauréats, dans le cadre d'une approche quantitative et qualitative. Le second objectif est de renforcer la coordination des ressources en ingénierie de projets européens entre membres fondateurs pour assurer une montée en compétences collective et une harmonisation de l'offre de service proposée aux chercheurs et enseignants chercheurs du site.

Le projet représente 2 millions d'euros sur dix ans, permettant le recrutement de six ETP (quatre IPE, un chargé de scientométrie, un EPM), avec un financement ANR dégressif après trois ans, les établissements devant trouver un modèle économique pour prendre le relais. L'idée est donc de renforcer les ressources existantes au sein des établissements. Par exemple, l'UT compte entre trois et quatre ETP pour l'ingénierie de projets européens. Ils sont répartis entre la Direction de la Coopération Internationale et le pôle Ingénierie de Projets de la Direction de la Recherche et de la Valorisation.

V. Mahdi présente ensuite l'état d'avancement du projet, avec des recrutements effectifs sur les quatre profils IPE et en cours sur les deux autres. Un investissement de la Région pourrait aussi venir en appui pour une ressource IPE supplémentaire.

Les services opérationnels travaillent à l'élaboration d'une offre de service commune, sous la marque « STAR », en s'appuyant sur les expertises existantes. Le dispositif sera lancé fin janvier par une communication partagée entre établissements et des interventions dans les instances et dans les réunions de pôles de recherche.

En outre, la mise en œuvre des guichets STAR préservera la logique de proximité entre services d'appui des établissements, ceux-ci se chargeant de coordonner l'affectation des ressources pour le montage de projets européens. Soit la demande d'accompagnement de l'enseignant chercheur, caractérisée par le guichet, sera prise en charge par l'établissement, soit il sera fait appel aux ressources de STAR, notamment les IPE. Le but est de partager l'information entre établissements pour garantir la transparence sur les accompagnements effectués à l'échelle du site.

Au cours du premier semestre, une opération servira à détecter les ERC, car les projets déposés sont peu nombreux. Or, ce point fait partie des indicateurs COMP. L'opération s'appuiera sur les pôles de recherche. Les participants seront les membres fondateurs, aidés des ressources du CNRS, qui représente un potentiel de quatre IPE.

Ainsi, en décembre, il a été demandé aux pôles de recherche de proposer une liste d'enseignants chercheurs et de chercheurs pouvant potentiellement déposer un ERC. Elle sera complétée par des indicateurs d'ANR Jeunes Chercheurs, d'IUF, etc. Une méthode de détection sera ensuite mise au point pour rencontrer, à partir de février, les potentiels déposants. Le but sera de leur exposer le contexte, de les convaincre, de désacraliser une forme de peur à déposer un ERC. L'objectif est d'augmenter le nombre de dépôts à compter de l'été, jusqu'à fin 2026.

En parallèle, il est prévu d'engager une réflexion sur les projets collaborateurs, correspondant au pilier 2 d'Horizon Europe, car ils demandent une forme de détection différente.

Par la suite, le déploiement du dispositif STAR sera suivi grâce à des retours d'expérience avec les porteurs et entre établissements afin d'ajuster et de compléter le dispositif d'accompagnement en fonction des besoins exprimés par le terrain.

Il a aussi été estimé qu'il était nécessaire de mieux communiquer sur les dispositifs existants pour accompagner les porteurs de projets. Les systèmes de décharges ou les financements incitatifs sont mal connus par les enseignants chercheurs.

Une veille coordonnée entre établissements sera aussi mise en place, avec une mutualisation des actions de sensibilisation et de détection. Il conviendra également de travailler sur le modèle économique pour anticiper la dégressivité des financements ANR, à compter de 2028. Enfin, la réflexion sera à poursuivre, avec les établissements qui le souhaitent, sur le passage d'un dispositif coordonné à un dispositif intégré, voire mutualisé. Différents sites comme Marseille sont parvenus à proposer des guichets de ce type.

M. White-Koning s'enquiert des profils des IPE, de la manière dont ils ont été choisis et de leur expérience dans le montage de tels projets.

V. Mahdi souligne que certains présentent un profil scientifique avec une expertise dans l'ingénierie de projet. D'autres sont des juristes, avec des profils plus administratifs.

M. White-Koning témoigne que l'un de ses collègues d'une autre université, participant à un projet européen porté par un autre pays, lui a expliqué qu'une consultante professionnelle s'était chargée du montage. Cette prestation coûtait quelques milliers d'euros, mais s'était avérée extrêmement efficace.

V. Mahdi confirme que l'enjeu est de construire une offre de service collective qui s'appuie sur des expertises très fortes. Certains établissements du site font aussi appel à des cabinets de conseil dans la phase de relecture du projet. Ce dispositif sera embarqué dans l'offre d'accompagnement qui sera proposée aux porteurs. Compte tenu de l'expertise des établissements et des profils IPE, elle sera de qualité, au même niveau que certains cabinets de conseil. Il sera essentiel de la valoriser par de la communication.

S. Lacombe ajoute qu'au-delà du montage, la gestion et l'intégration dans la mécanique budgétaire et administrative de l'établissement sont essentielles. Ainsi, plus le montage est intégré, plus la transition sera facilitée.

D. Labat souhaite savoir si un sondage a été effectué auprès des enseignants chercheurs pour déceler les raisons du blocage. Il demande également le nombre d'ERC portés par des enseignants chercheurs ces dernières années au sein de l'établissement.

V. Mahdi mentionne trois projets ERC sur les cinq dernières années, dont une synergie. Ce volume est très faible, alors que le potentiel est important.

M. Arlat ajoute qu'au-delà de la détection par les pôles, une étude bibliométrique pourrait être menée. Des clubs pourraient aussi être créés en proximité. L'objectif est d'inverser la tendance actuelle pour ensuite servir d'expérience. Il est vrai que certains établissements de Toulouse choisissent la voie privée.

S. Lacombe précise qu'une enquête avait été lancée par la Comue. Le point de la gestion une fois le projet obtenu avait été soulevé.

V. Mahdi précise que les ERC passeront en financement forfaitaire, ce qui diminuera très fortement la complexité de gestion. Le contexte est favorable pour lever les blocages et augmenter le nombre de dépôts.

C. Dubois souhaite connaître le taux de succès.

M. Arlat répond que pour les ANR, celui-ci est supérieur à la moyenne nationale. Pour les ERC, les dépôts étant très peu nombreux, le taux est peu significatif. Un des objectifs du COMP de UT est l'obtention de huit ERC.

M. Zribi évoque aussi des difficultés sur la gestion logistique des ERC. L'accompagnement sur toute la durée de vie du projet serait très utile. Par ailleurs, le fait que le site toulousain soit moins bien positionné que d'autres sur ce sujet peut lui faire perdre de l'attractivité.

V. Mahdi confirme que l'accompagnement pendant la phase d'exécution est aussi travaillé. L'idée serait de constituer un pool de chefs de projet pouvant être mis à disposition d'équipes ne disposant pas de ce type de profil.

Point 9 – Questions diverses

Aucune question n'est évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.